



CONSEIL PLÉNIER

Élus collège des professeurs et personnels assimilés

Présents : Mme Marie Dugué - M. Kévin Parthenay - Mme Olivia Robin-Sabard

Excusés : M. Alain Bousquet - M. Alexandre Deroche - M. Pascal Favard - M. Patrice Mélé

Élus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Présents : M. Julien Bourdoiseau - Mme Marie-Laure Gély - Mme Christine Guillard - M. Yann Kossi - Mme Julie Scholler - M. Audric Vitiello

Excusés : Mme Bénédicte Florin - Mme Évelyne Gauché - Mme Charlotte Leforestier - M. Martin Oudin

Élus collège des BIATSS

Présents : M. Xavier Houiller

Excusés : Mme Aurore Avril - Mme Nadège Asselin

Élus étudiants :

Présents : M. Tristan Roger - Mme Loubna Slimani - Mme Lisa Garbay - M. Hugo Maussion-Venzac - Mme Eléonore Rousson - Mme Andréa Deriot - Mme Sacha Colin - Mme Marianne Plée

Excusés : Mme Léa Franke - M. Guylain Farge - M. Louis Ormillien - M. Bastian Duenas

Personnalités extérieures :

Présents : Mme Isabelle Soirat

Excusés : Mme Florence Alary - Mme Catherine de Colbert - M. Franck Gagnaire - M. Alain Homps
Mme Valérie Jabot - Mme Séverine Payot - M. Julien Zetlaoui

Membres siégeant au conseil de faculté à titre consultatif

Présents : M. Eric Blin - M. Daniel Mirza - M. Kévin Parthenay - Mme Olivia Sabard - M. Olivier Legros - M. Pierre Mouzet - M. Gervasion Semedo - M. Christophe Bolivar-Ragaigne

Excusés : M. Frédéric Danos - M. Benjamin Lavergne

17h00 : Conseil plénier

M. le Doyen introduit cette séance en accueillant les tous nouveaux élus, membres du collège des usagers, collège qui a été renouvelé par voie électorale les 6 et 7 avril 2023. M. le Doyen présente également notre nouveau responsable administratif, Monsieur Bolivar-Ragaïgne, qui nous a rejoint en mars 2023 et qui a trouvé sa place rapidement dans son nouveau rôle au sein de notre administration. Monsieur le Doyen remercie Madame Cheignon, qui a accepté de tenir le poste de responsable administratif pendant presque toute la période intermédiaire entre le départ de Didier Sabourault et l'arrivée de son remplaçant, Monsieur le doyen, soucieux du rôle et des métiers de chacun, ne désirant pas continuer l'intérim qu'il avait commencée.

1. Approbation du PV de la séance du 27/03/2023 (vote)

Le PV du conseil de faculté du 27/03/2023 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Informations générales

- **Bureaux de documentation européenne.** Un évènement exceptionnel porté par l'IRJI se tiendra à l'automne, qui célébrera les 60 ans des bureaux de documentation européens. Cet anniversaire, de portée internationale, marquera durablement le volet recherche de notre faculté avec de nombreuses conférences et journées d'étude déployées sur plusieurs sites prestigieux de la ville de Tours, avec l'intervention de spécialistes parmi les plus avisés. Des félicitations sont faites par Monsieur le doyen qui dit tout le plaisir qui a été le sien de voir l'investissement très grand des personnels concernés. Rempporter l'appel d'offres pour l'organisation de ce colloque unique a été un travail des plus chronophages, qui renseigne un savoir-faire tout à fait remarquable. C'est pourquoi la direction de la faculté a voulu porter haut les couleurs de l'IRJI avec une subvention à hauteur de 5000 €, en espérant que l'Université, via sa commission recherche, apporte à son tour un soutien au projet, à la hauteur de l'enjeu et du rayonnement découlant d'une telle manifestation.
- **France service.** Il s'agit d'un nouveau service numérique mis à la disposition des territoires à faible densité de population. Une réunion de travail organisée par le sous-préfet de Loches André JOACHIM en charge du déploiement dudit service a eu lieu à la faculté. Aux termes d'échanges informels avec Monsieur le doyen, une réflexion s'est ouverte quant à la pertinence de proposer une offre publique de formation en ligne au profit de celles et ceux qui ne sont pas en capacité de rejoindre les lieux d'enseignement et de recherche (v. déjà en ce sens la faculté de droit de Lyon 3).
- **CFA des universités.** M. le doyen a proposé la signature d'une convention pluriannuelle de gestion afin que les relations entre les agents de l'université et les services du CFA soient mieux définies, les actions de chacun des partenaires mieux balisées. Le renforcement de cette coopération, qui est un critère qui participe d'un bon fonctionnement, a vocation à compter dans le renouvellement de la certification du CFA, indispensable à sa pérennité.
- **AMIL.** l'Association des maires d'indre et loire a sollicité M. le Doyen afin de développer un cycle de formations destinées aux élus. M. le Doyen, désireux de renforcer l'offre de formations continues de la faculté, a dit vouloir aller au-delà de la simple mise à disposition de locaux et souhaite mettre en place un véritable partenariat sous forme d'institut de formation continue qui ferait l'objet d'une convention particulière, à imaginer et construire.
Mme Soirat intervient pour souligner que les maires, en particulier de petites communes, sont des personnes d'expérience et impliquées mais qui ne sont pas toujours sachantes de tous les sujets de préoccupation majeure. Des formations sont certes proposées. Mais, à l'expérience, elles ne sont pas toutes assez adaptées aux seules connaissances de base que peuvent avoir de nombreux élus qui débutent leur mandat. Ce, sans compter, le temps qui manque en raison du cumul de la fonction avec un travail à temps plein.
- **FEI.** Comme déjà évoqué lors de la séance précédente, le site portalis est de plus en plus sollicité en raison des facilités de tous ordres qu'il offre. Monsieur le doyen a reçu une délégation de dix personnes travaillant à France Education International – Paris (réunion organisée par M. Gaujac, directeur du Centre universitaire d'enseignement du français aux étudiants étrangers). FEI est désireux d'organiser tout le mois de juillet 2024 son stage pédagogique annuel à destination des enseignants, inspecteurs et formateurs de Français langue étrangère du monde entier, en collaboration avec les services culturels des ambassades de nombreux pays. Monsieur le doyen est

d'avis que ce projet, qui doit faire l'objet d'un appel d'offres en raison de son importance (plusieurs centaines de milliers d'euros), est une occasion formidable pour la faculté de nouer des liens étroits avec toutes les parties prenantes. Et d'indiquer que la location de tout le site un mois durant permettrait à l'Université de Tours de répondre aux légitimes inquiétudes de la Cour des comptes relativement au taux d'occupation des locaux.

- **Livret d'accueil de l'étudiant.** Monsieur le doyen a souhaité avec toute l'équipe de direction renouveler le livret d'accueil de l'étudiant. Ce travail a été confié à notre apprentie en communication, Amélie Subileau, qui a fourni un travail très satisfaisant de mise à jour dudit livret en introduisant (entre autres informations) les notions de santé, de sécurité et de responsabilité en sus de quelques conseils judicieux pour mener à bien sa scolarité de la L1 au M2.
- **Emploi.**
 - Concernant le personnel administratif : le concours de catégorie B ouvert sur un poste d'adjoint à la responsable de scolarité Master, qui a été accordé à la prière de Monsieur le doyen qui travaille à la réorganisation de la faculté depuis le commencement de son mandat, a permis à Valérie Fockeu (qui travaille à la scolarité master) de se placer en tête des candidats suivie par Aurore L'héritier, (qui est en poste à l'IAE). Ces deux agents, qui ont fait le choix de rester travailler sur le site Portalis qui leur plaît, sont félicitées. Monsieur le doyen s'interroge tout de même sur les modalités de déroulement du concours. Le conseil est informé que ni les candidats, ni le responsable administratif, ni le doyen n'ont été informés de la composition du jury pas plus que des critères de sélection des candidats.
 - Concernant le personnel enseignant :
 - La préparation de 5 journées pour le recrutement de plusieurs maîtres de conférences ainsi que l'accueil de très nombreux professeurs membres des comités de sélection ont été vivement salués par l'ensemble des présidents de jurys. Madame Rivière est chaleureusement remerciée pour son travail.
 - Les procédures de recrutement diverses et variées ne sont pas jugées optimales par Monsieur le doyen. Il est convenu que des améliorations soient proposées par le responsable administratif conjointement avec la responsable du service RH.
 - Le pilotage financier du potentiel théorique enseignant est en cours de réorganisation. C'est un travail important et très consommateur de temps. En l'état, Monsieur le doyen et Monsieur le responsable administratif ne sont pas assez en sécurité. Nadège Asselin est remerciée pour les efforts entrepris. La parole est donnée à M. Legros qui s'interroge sur les tenants et les aboutissants de la mise en place du nouvel outil Saghe. Monsieur le doyen a bon espoir que le déploiement de ce SIRH améliore les processus de recrutement.

3. Pédagogie

Deux nouvelles licences professionnelles seront proposées à la rentrée 2024-2025 :

- **Licence 3 « mandataire judiciaire à la protection des majeurs ».** En raison d'une perte d'autonomie, nombreux sont les français qui ont besoin d'être accompagnés dans les actes de la vie juridique. La branche autonomie a été l'occasion d'améliorer la prise en charge sociale des uns et des autres. Cette dernière est à présent améliorée par une assistance juridique repensée. Les besoins en formation sont grands, car la perte d'autonomie est une pente qui s'aggrave. Contacté par la direction des affaires sociales, Monsieur le doyen a dit être intéressé par un positionnement de la faculté dans la couverture de ce risque. Le conseil a été informé des tenants et des aboutissants de ce projet ainsi que des personnes en charge du pilotage. Un accord a été donné par tous les présents pour continuer les pourparlers. Il est à noter que la licence ne serait ouverte qu'en formation par apprentissage ou bien en formation continue pour garantir son financement – condition *sine qua non* de son ouverture. Le dossier d'accréditation est en cours.
- **Licence 3 « Assistant juridique - droit du numérique ».** Cette seconde licence professionnelle, qui a vocation à ouvrir à la rentrée 2024, se déroulera à Blois. Elle est la marque de l'action de la faculté pour ne rien laisser de plus aux formations privées d'enseignement supérieur et pour offrir de nouvelles modalités d'accompagnement dans la formation et l'emploi. Pour mémoire, aux fins de remaniement de l'offre de formation pour la prochaine période 2024-2030, il a été décidé d'arrêter la L3 de droit. Cette décision prise, des échanges avec toutes les personnes concernées, notamment avec les élus du territoire loir-et-chérien, ont permis d'entrevoir les nouveaux besoins en termes de formation, plus particulièrement à Blois et ses alentours. A l'expérience, il s'avère que bien peu de cadres intermédiaires ne sont formés dans ce domaine en dépit des propositions d'emplois offertes. À la demande de Monsieur le doyen, M. Boisseau, qui est

responsable de l'antenne de Blois, s'est impliqué dans cet ambitieux projet auprès des décideurs locaux, aussi bien du secteur privé que public. Il a pu constater que cette formation en apprentissage serait très bien accueillie. En conséquence de quoi, après que M. Boisseau a été chaleureusement remercié, l'équipe décanale a décidé de monter le dossier d'accréditation. Mme Soirat ajoute qu'elle a assisté à la présentation de M. Boisseau auprès des élus locaux et qu'elle a pu constater qu'il existait une forte demande pour ce type de spécialisation. M. Yan Kossi demande si l'accès à cette formation exige des connaissances spécifiques ou si le niveau L2 suffit. M. le Doyen répond qu'effectivement une L2 de droit avec des connaissances en informatique peut tout à fait se poursuivre sur cette L3 professionnelle.

- **DU de droit français.** Ce diplôme universitaire est ouvert aux étudiants juristes polonais de Lodz qui ont un bon niveau de français. L'évolution demandée consiste d'une part à améliorer l'organisation pédagogique de la maquette et à préciser le contenu exact de certains enseignements qui étaient jusque-là dénommés par un intitulé plus générique et moins clair. Elle consiste d'autre part à faire évoluer les méthodes pédagogiques pour les rendre plus actives et motivantes : il est question de remplacer 20 h de cours magistral par un suivi individualisé de 20 h pour la rédaction d'un petit mémoire. Les intervenants au master accepteront donc de suivre chacun au moins un étudiant tout au long de l'année et de le diriger pour ces travaux de recherche.

La modification est portée au vote et est adoptée à l'unanimité.

- **Fermeture des candidatures étrangères en licence et master.** L'étude des dossiers de candidatures étrangères représente un travail considérable et n'aboutit qu'à un très petit nombre de dossiers acceptés en regard du niveau de formation générale et en langue française exigés. C'est pourquoi un certain nombre de sections ont émis le souhait d'arrêter ce travail de sélection. M. Roger s'interroge sur le nombre de places que cette décision pourrait libérer pour les candidats français. Monsieur le Doyen répond que dans la mesure où les candidatures étrangères acceptées sont rares, cela n'aura aucun impact. Le regret exprimé par Monsieur le doyen ainsi que plusieurs membres de l'assemblée est de voir reculer l'apprentissage du français à l'étranger.

La modification est cependant portée au vote et est adoptée à l'unanimité.

- **ECTS Erasmus.** Il a été constaté que le nombre d'ECTS demandés pour venir étudier dans notre faculté est très important pour certains pays par rapport à d'autres. Il s'agit donc d'harmoniser cette exigence entre les différents pays d'échange Erasmus. À noter que cette étude a été réalisée pour les licences mais pas pour les masters. Après accord du conseil de faculté, la modification sera votée au sein de la direction des relations internationales de l'université puis en CFVU en juin pour une mise en place à la rentrée.

La modification est portée au vote et est adoptée à l'unanimité.

4. Questions diverses

- **Budget.** Un budget prévisionnel est présenté à la présidence de l'Université en juillet ; il fait suite à deux budgets rectificatifs (moins disant) qui ont dû être faits en cours d'année en raison de la situation financièrement très difficile que connaît l'établissement. Le risque encouru est grave, à savoir la mise sous tutelle du rectorat. Pour la parfaite information du conseil, M. le doyen rappelle en quelques mots les composantes du budget et les efforts plus grands que l'établissement a dû faire en termes de dépenses. Chose faite, M. le doyen dit son inquiétude en raison de la dégradation de la note donnée par la Cour de compte à l'établissement, qui est passée de rang 2 à 3 sur le volet recherche et qui, par voie de conséquence, pourrait interroger les bailleurs de fond. M. le doyen recommande (plus encore dans le contexte) de travailler de concert pour procéder à la collecte de ressources propres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.